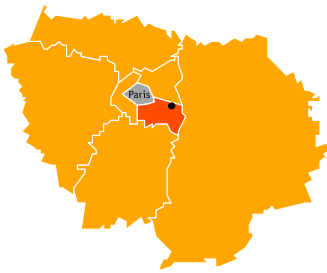


> Ile-de-France > Noisy-le-Grand / Villiers-sur-Marne



Le contexte



Noisy-le-Grand, le Pavé neuf

Le territoire

Les quartiers prioritaires du **Pavé Neuf**, du **Champy/Hauts Bâtons** (Noisy-le-Grand) et des **Hautes Noues** (Villiers-sur-Marne) sont répartis sur le territoire des deux villes en discontinu. Ils n'en constituent pas moins de véritables points de fixation marqués par d'importantes désorganisations sociales et urbaines qui tendent à nourrir un sentiment d'insécurité sur la totalité des territoires des deux communes.

Noisy-le-Grand et Villiers-sur-Marne font partie de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Les deux villes participent à l'objectif premier de la ville nouvelle qui est d'en faire le deuxième pôle d'emplois tertiaires d'Ile-de-France, en dehors de Paris et après La Défense.

Des « poches de pauvreté dans un environnement plus aisé »

La problématique à Noisy-le-Grand et à Villiers-sur-Marne est l'existence de « poches de pauvreté dans un environnement riche ». Le hiatus est grand entre les quartiers qui constituent le moteur du développement économique du site (quartier des affaires du Mont d'Est, centre commercial d'intérêt régional, plusieurs ZAC) et des quartiers en grande difficulté (Pavé Neuf, Champy et Hauts Noues) qui regroupent une part prépondérante du parc social d'habitation. Le quartier des Hauts Noues, par exemple, regroupe plus de 40 % du parc social de Villiers-sur-Marne.

Les enjeux

Un des principaux enjeux du contrat de ville, et notamment de sa partie GPV, est de permettre que les fractures sociales se résorbent. Les deux villes ne connaîtront un développement économique durable, compte tenu des potentiels réels du site, que si les sérieux dysfonctionnements sociaux et urbains des quartiers sensibles sont traités avec énergie.

Par exemple, pour Noisy-le-Grand, les conséquences négatives de l'image très détériorée du Pavé Neuf tendent à se répercuter sur le centre d'affaires et le centre commercial régional des Arcades du quartier limitrophe du Mont d'Est. Elles en arrivent à perturber sérieusement son rayonnement et développent un sentiment d'insécurité au-delà du seul périmètre du quartier sensible.

Les atouts sur le plan du territoire des deux villes (centres économiques dynamiques, infrastructures, équipements sociaux, culturels et sportifs) illustrent encore plus le décalage existant avec les quartiers sensibles qui sont enclavés et refermés sur eux-mêmes. La multitude des difficultés

rencontrées sur ces territoires prioritaires ne fait qu'accentuer ce décalage : insécurité et délinquance des mineurs, mixité sociale insuffisante, dégradation urbaine, copropriétés dégradées, gestion défectueuse des parkings...

> **L'enjeu majeur, à l'échelle du territoire, est d'améliorer et de renforcer les relations internes et externes du site**, en particulier dans les relations banlieues-banlieues.

> **A l'échelle des quartiers prioritaires, il importe d'agir sur leur désenclavement** en les insérant dans le maillage urbain de la ville, en prenant en compte les difficultés de déplacements inter quartiers, en favorisant la fluidité des circulations à l'intérieur de ceux-ci et en renforçant les voies d'accès douces (voies piétonnières, pistes cyclables, trame verte de circulation...).



Villiers-sur-Marne, la quartier de Hautes Noues

Le projet

La stratégie développée par le GPV vise donc à agir sur **deux grands axes d'intervention**, avec **une approche thématique et une approche territoriale**.

C'est ainsi qu'il sera possible de replacer les deux villes dans la dynamique de développement économique et de cohésion sociale qu'elles ont vocation à connaître.

Axe 1. Des approches thématiques

Cet axe vise à mettre en œuvre d'ambitueuses opérations de renouvellement urbain dans le but d'amplifier et d'ancrer dans la durée le projet social et économique développé par les deux villes. Elles pourront ainsi transformer leur image et leur statut au sein de l'agglomération francilienne.

La stratégie d'intervention s'appuie sur **trois démarches complémentaires et indissociables**.

> **La desserte du territoire** liée au désenclavement des quartiers doit prendre en compte les relations du site avec Paris et l'Est francilien, ainsi que l'irrigation des différents bassins de vie entre les deux villes.

> **La recomposition urbaine et la cohésion sociale** permettront, à partir d'un ensemble urbain éclaté et géographique-

ment cloisonné, d'œuvrer pour développer une réorganisation attractive autour d'une « centralité » retrouvée et du sentiment d'appartenance à une ville, et non plus uniquement à un quartier ou à une cité.

> **Le développement économique et social** nécessite l'articulation des initiatives visant au développement des activités, de l'emploi et de la formation.

Axe 2. Des approches territoriales

Croisées avec les approches thématiques, elles visent à concrétiser dans les quartiers prioritaires la dynamique de « centralité », de cohésion sociale et urbaine et de développement économique. L'enjeu de cette démarche est d'intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique du territoire.

La stratégie d'intervention se déclinera sur les territoires d'exclusion dans un cadre global d'agglomération.

Le GPV des Portes de Paris, sur les communes de Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis et de Villiers-sur-Marne dans le Val-de-Marne est conçu comme « un projet global de développement social et humain qui vise à insérer plusieurs quartiers dans la dynamique de développement de l'agglomération » en profitant de sa situation géographique privilégiée entre Paris et le pôle de Marne-la-Vallée.

**Noisy-le-Grand**

> **Madame Delpey**
chargée de mission
01 43 05 54 41

Villiers-sur-Marne

> **Monsieur Morabito**
01 49 41 54 95

La mise en oeuvre

La conduite du projet

La conduite du GPV suivra deux directions parallèles.

Le pilotage par un groupement d'intérêt public (GIP).

Le GPV s'appuiera sur un processus décisionnel associant les acteurs de la politique de la ville dans un système ordonné où chacun trouve une place conforme à son niveau de compétence et en corrélation avec ses missions. A ce titre, il apparaît nécessaire de séparer la maîtrise d'ouvrage politique et stratégique de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle.

Son conseil d'administration devrait être composé des représentants de l'Etat, du conseil régional, des deux conseils généraux, des deux villes, des bailleurs sociaux et des sociétés de transport en commun.

Le GIP coordonnera la mise en oeuvre des actions du GPV ainsi que leur harmonisation avec les autres dispositifs présents sur le site. Il définira le phasage des opérations sans en assurer la maîtrise opérationnelle directe. Le directeur du GIP s'appuiera sur un comité technique rassemblant les référents des acteurs locaux du GPV pour préparer et mettre en oeuvre les décisions stratégiques du conseil d'administration du GIP.

La maîtrise opérationnelle ou direction de projet reposera pour l'essentiel sur les opérateurs locaux (les deux villes et les équipes MOUS), en liaison avec les services déconcentrés de l'Etat et les associations sur le terrain.

Les premières actions

Les premières actions de la nouvelle politique de la ville sur le territoire auront, dès 2001, un impact sur la vie quotidienne des habitants et un caractère intercommunal, à travers **deux axes** :

- > **Les équipements et services publics** avec notamment l'installation d'une maison de justice et du droit et le projet d'un équipement social et culturel partagé.
- > **La poursuite de l'aménagement des espaces extérieurs sur l'ensemble des quartiers.**

L'implication des habitants.

La participation des habitants à la démarche d'élaboration, de réalisation et d'évaluation du GPV est un élément essentiel pour la réussite de ce programme d'intervention. En 1999 et 2000, plusieurs réunions ont été organisées par les deux villes avec les différents organes émanant de la population ou présents auprès d'elle (associations, conseils syndicaux, bailleurs, syndicats...).

Dans sa mise en oeuvre, le GPV visera une association étroite des habitants à la vie de leur quartier à travers les démarches de gestion urbaine de proximité ainsi que par l'information et la concertation sur les opérations conduites dans le cadre de ce programme. En termes de dispositifs, la mise en place de fonds de participation des habitants, destinés à soutenir des micro-projets susceptibles d'animer la vie des quartiers est envisagée sur les quartiers prioritaires.